



15ème législature

Question N° : 34295	De M. Jean-Luc Lagleize (Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Ville		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse >Sécurité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	Analyse > Sécurité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
Question publiée au JO le : 24/11/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de signalement : 09/02/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize alerte Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargée de la ville, sur la problématique de la sécurité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Alors que les problématiques liées à la sécurité sont particulièrement prégnantes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, il paraît fondamental de poursuivre et d'accentuer l'investissement dans la sécurité de ces quartiers. Un effort important a été consenti ces dernières années en la matière. La police de sécurité du quotidien, mise en place à partir de 2018, a permis de renforcer les conditions de sécurité par un renouvellement de l'engagement des policiers et des gendarmes sur la résolution des problèmes concrets de la population. Elle se traduit aussi par une nouvelle doctrine d'emploi des forces de sécurité chargées de la prévention de la délinquance. Les 60 quartiers de reconquête républicaine (QRR), dont tous recoupent des zones de quartiers prioritaires de la politique de la ville, ont permis de mieux concentrer les territoires d'intervention prioritaire pour la police nationale. En lien avec les objectifs assignés à la police de sécurité du quotidien, les quartiers de reconquête républicaine (QRR) impliquent une augmentation des personnels et la création d'une cellule de lutte contre les trafics (CLT) adaptée à chaque territoire et chaque situation locale. De façon complémentaire, le Gouvernement a eu à cœur de réparer le climat de défiance qui s'est durablement installé dans certains quartiers en menant un travail de fond sur les rapports police-population. Le dispositif des délégués à la cohésion police-population (DCPP), créé en 2008 dans le cadre du plan Espoir Banlieue et étendu en 2012 à toutes les zones de sécurité prioritaire, vise à mettre en place des relais entre la population, la police et les acteurs de terrain. Le dispositif est actuellement en cours d'extension à tous les quartiers de reconquête républicaine, comme l'illustre le passage de 151 à 217 délégués à la cohésion police-population (DCPP) depuis 2017. Malgré ces avancées qu'il convient de saluer, les forces vives des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont les bailleurs sociaux, les élus locaux et le monde associatif, appellent en urgence à une augmentation des moyens d'intervention afin de sécuriser davantage le quotidien des habitants des quartiers prioritaires. Les gestionnaires des offices d'habitations à loyer modéré (HLM) se voient de plus en plus contraints de recourir à des organismes de sécurité privée pour pallier le manque de policiers à même d'intervenir dans les quartiers. Les agents des gestionnaires d'immeubles sont régulièrement sujets à des agressions verbales, voire physiques, obligeant les bailleurs à les sécuriser. Or, il n'est pas acceptable que les habitants des quartiers prioritaires aient la charge de leur propre sécurité *via* leurs charges locatives, et un effort plus soutenu des pouvoirs publics en faveur de la sécurité de ces habitations doit être conduit. Il l'interroge donc sur ses intentions pour améliorer la sécurité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, et particulièrement des offices d'habitations à loyer modéré (HLM).

